

DECISION N°2023-175
relative à la composition du
Comité d'Experts Spécialisé « Biotechnologies »

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 novembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Biotechnologies » (CES BIOTECHS) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} février 2024, pour une durée de 4 ans :

Mme Vernis (Laurence), Présidente
M. Guillou (Florian), vice-président
Mme Troadec (Marie-Bérengère), vice-présidente
Mme Baeza (Elisabeth)
M. Belzunces (Luc)
M. Boëte (Christophe)
M. Cachon (Rémy)
Mme Chagnon (Marie-Christine)
M. Desneux (Nicolas)
M. Firmesse (Olivier)
M. Gautier (Michel)
M. Guerche (Philippe)
Mme Hellio (Claire)
Mme Hymery (Nolwenn)
M. Klonjkowski (Bernard)
Mme Le Corre (Valérie)
M. Lener (Matteo)
M. Makowski (David)

.../...

Mme Mallet (Julie)
Mme Mazier (Marianne)
M. Meurens (François)
M. Ochatt (Sergio)
M. Rougé (Pierre)
Mme Taillandier (Patricia)
Mme Teyssier (Corinne)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 01/12/2023

Le Directeur général

Pr Benoit VALLET